

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 4 mars 2026, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux pour une étude du sol à la N12 « Hauptstrooss » à Wilwerdange le mercredi 11 mars 2026, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation ;

- **Le tronçon de rue de la N12 « Hauptstrooss » à Wilwerdange comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, sera rétréci dans la zone du chantier, le mercredi 11 mars 2026, de 08h00 – 16h00.**
- **Trottoir fermé dans la zone des travaux en fonction de l'avancement du chantier, le long de la N12 « Hauptstrooss » à Wilwerdange comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, avec mise en place d'une déviation pour les piétons, le mercredi 11 mars 2026, de 08h00 – 16h00.**
- **Stationnement interdit dans la zone des travaux en fonction de l'avancement du chantier, le long de la N12 « Hauptstrooss » à Wilwerdange comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, le mercredi 11 mars 2026, de 08h00 – 16h00.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens



Enlever le « / / »